



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 12 décembre 2024 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 31**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 33**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS.

**Étaient absents excusés :** Christian HAURET, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20241218-4 : AG\_DEMANDE DE SUBVENTION DETR\_GYMNASSE LES MONTS D'AUNAY PHASE 2

Le plan de financement global, actualisé, du projet de déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay (hors projet photovoltaïque) est le suivant :

Opération	Dépenses		Recettes		
	Objet	HT	Objet	HT	%
<b>Déconstruction / Reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay</b>	Etudes préalables + concours	57 889	DETR / DSIL	1 050 000	24%
	Etudes complémentaires + CT + SPS	45 671	ANS	230 000	5%
	Honoraires de maîtrise d'œuvre	455 772	Région	660 000	15%
	Travaux	3 698 102	Département	660 000	15%
	Autres dépenses (assurance, Taxe PC...)	80 000	PBI	1 737 434	40%
<b>TOTAL</b>		<b>4 337 434</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 337 434</b>	<b>100%</b>

Au vu du montant du projet de la déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay, celui-ci va être décomposé en trois phases et chacune des trois phases fera l'objet d'une demande de subvention DETR / DSIL.

La demande de DETR / DSIL pour la phase 1 du projet a reçu un accord favorable.

Une subvention de 369 312 € a été attribuée à Pré-Bocage Intercom pour la réalisation des travaux suivants :

- Désamiantage/Démolition du gymnase actuel
- Installation de chantier / Fondations / Gros œuvre/ Charpente
- Couverture / Etanchéité

Dans le cadre de la phase 2, les dépenses prises en compte pour un total de 1 208 121 € HT sont :

- Les études préalables et les frais d'insertion
- Les frais d'organisation du jury de concours
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre
- Les études complémentaires, CT et SPS
- Le traitement des façades
- Les menuiseries extérieures et la métallerie
- Les menuiseries intérieures, cloisons, doublages, plafonds et acoustique

Pour information, la 3<sup>ème</sup> phase comprendra :

- Les travaux restants (Chauffage, ventilation, plomberie, revêtements de sols, carrelage, faïence, peinture, électricité, VRD, aménagements extérieurs et équipements sportifs)
- La taxe d'aménagement
- L'assurance dommage ouvrage

Le plan de financement de la 2<sup>ème</sup> phase est le suivant :

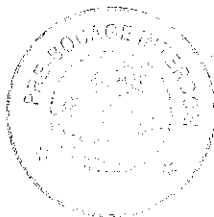
Opération	Dépenses		Recettes		
	Objet	HT	Objet	HT	%
Déconstruction / Reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay PHASE 2	Frais d'études	103 560 €	DETR / DSIL	362 436 €	30%
	Honoraires de maîtrise d'œuvre	455 772 €	ANS	60 406 €	5%
	Travaux 2ème phase	648 789 €	Région	181 218 €	15%
			Département	181 218 €	15%
		PBI	422 842 €	35%	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 208 121 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 208 121 €</b>	<b>100%</b>

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 362 436 € au titre de la DETR / DSIL pour la phase 2 de la déconstruction / reconstruction du gymnase intercommunal de Les Monts d'Aunay
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20241218-20241218-4\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024